

# AU SUJET DU GUIDE DE L'UTILISATEUR DES ASG-QA

**Amine ALLAL & Abdou Lahate CISSE**

21 Novembre 2024

Harmonisation, Quality Assurance  
and Accreditation in Africa



This initiative is implemented on behalf of the European and African Union Commissions by:



**DAAD**

Deutscher Akademischer Austauschdienst  
German Academic Exchange Service



# POURQUOI UN GUIDE DE L'UTILISATEUR DES ASG-QA ?

**LES ASG-QA NOUS  
DISENT « QUOI FAIRE »,  
MAIS NE NOUS DISENT  
PAS « COMMENT FAIRE ».**



# STRUCTURE DU GUIDE DE L'UTILISATEUR DES ASG-QA

PARTIE  
INTRODUCTIVE

**1 INTRODUCTION ET CONTEXTE**  
**2 CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS**

**SECTION 1. Partie A des ASG-QA (AQI)**  
**SECTION 2. Partie B des ASG-QA (AQE)**  
**SECTION 3. Partie C des ASG-QA (AQI des AAQ)**

PARTIE  
USAGE

# OBJECTIFS DU GUIDE DE L'UTILISATEUR DES ASG-QA

**Soutenir davantage la mise en œuvre des ASG-QA en fournissant des conseils pratiques et des explications**

**Apporter des clarifications visant à améliorer la compréhension et l'interprétation des ASG-QA**

**Fournir des conseils sur la mise en œuvre des normes pour les EES et les AAQ**

**Donner des exemples de la manière dont les EES et les AAQ peuvent démontrer qu'ils se conforment aux ASG-QA lorsqu'ils sont soumis à des évaluations internes ou externes**

# SECTION 1. PARTIE A DES ASG-QA

Références	Lignes directrices	Points d'attention et de focalisation	Exemples de preuves Bonnes pratiques
1 Vision, mission et objectifs stratégiques	07	-	12
2 Gouvernance et gestion	14	10	21
3 Ressources humaines	07	22	39
4 Gestion des ressources financières	05	04	15
5 Infrastructures et installations	09	-	50
6 Recrutement, admission, certification et service de soutien aux étudiants	12	28	41
7 Elaboration, approbation, suivi et élaboration des programmes	10	40	44
8 Enseignement, apprentissage et évaluation	15	39	25
9 Recherche et innovation	07	-	47
10 Engagement envers la communauté	06	05	12
11 Gestion de l'information	06	09	20
12 Information du public	02	08	12
13 Collaboration, mobilité du personnel et des étudiants	05	04	10

# SECTION 1. PARTIE A DES ASG-QA : EXEMPLE

## **Référence 2 GOUVERNANCE ET GESTION**

### **Lignes directrices**

L'établissement :

- a) dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein ;
- b) dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, etc.

### **Points d'attention**

1. A quoi ressemblent vos structures de gouvernance et de gestion ? Sont-elles alignées sur les normes nationales et réglementaires ?
2. Les organes concernés ont-ils des mandats, des fonctions et des responsabilités clairement définis ? Si oui, décrivez les fonctions et les responsabilités des organes pertinents.
3. Veuillez fournir des informations sur la qualification et l'expérience de la direction de votre établissement. Fournissez également des informations sur leur âge et leur sexe et comment l'inclusion et l'internationalisation sont prises en compte dans le processus de recrutement ?

### **Preuves/Bonnes pratiques**

- **Se référer à l'organigramme de l'établissement ;**
- **Se référer aux statuts de l'établissement ;**
- **Autorités et responsabilités documentées communiquées (fiches de poste, fiches de fonction, contrat de travail, etc.) ;**
- **Profils d'emploi pour le poste de direction ;**
- **Processus de sélection du poste de direction.**

## SECTION 2. PARTIE B DES ASG-QA

Références	Lignes directrices	Points d'attention et de focalisation	Exemples de preuves Bonnes pratiques
1 Objectifs de l'assurance qualité externe et prise en compte pour l'assurance qualité interne	08	06	08
2 Elaboration de mécanismes d'assurance qualité externe adaptés au contexte	02	07	05
3 Mise en œuvre de processus d'assurance qualité externe	06	05	03
4 Indépendance de l'évaluation	04	06	08
5 Décisions et rapports d'évaluation (résultats de l'AQE)	06	03	07
6 Evaluation périodique des établissements et des programmes	03	02	02
7 Plaintes et recours	05	02	04

# SECTION 2. PARTIE B DES ASG-QA : EXEMPLE

## **Référence 2 ELABORATION DE MECANISMES D'ASSURANCE QUALITE EXTERNE ADAPTES AU CONTEXTE**

### **Lignes directrices**

Il est nécessaire que les références, lignes directrices et processus développés et mis en œuvre par les AAQ et les établissements soient élaborés en consultation avec les parties prenantes en vue d'aborder toutes les activités académiques et de recherche du système d'enseignement supérieur et afin de susciter l'adhésion.

### **Points d'attention**

- Comment l'agence a-t-elle consulté ses parties prenantes sur la méthodologie ?
- Est-elle satisfaite de cette collaboration avec les PP ?
- Perçoit-elle une adhésion ?
- Quels sont les moyens pris pour l'améliorer ?

### **Preuves/Bonnes pratiques**

**Dresser le relevé d'activités ayant permis ou permettant la consultation et la prise d'avis auprès des parties prenantes.**

**Quelques exemples :**

- **Conférence nationale avec les parties prenantes**
- **Enquêtes et consultations auprès des parties prenantes**
- **Séance de débriefing ou dissémination des résultats des enquêtes et consultations**
- **Publication des résultats, ou autre document de type « état des lieux »**
- **Mise en œuvre d'une phase pilote et bilan de celle-ci**

## SECTION 3. PARTIE C DES ASG-QA

Références	Lignes directrices	Points d'attention et de focalisation	Exemples de preuves Bonnes pratiques
1 Personnalité juridique	02	02	03
2 Vision et énoncé de mission	04	02	03
3 Gouvernance et gestion	09	02	04
4 Indépendance de l'AAQ	03	04	05
5 Politique, processus et activités	11	03	04
6 Assurance qualité interne	06	02	03
7 Ressources humaines et financières	05	02	05
8 Benchmarking (études comparatives), réseautage et collaboration	05	01	04
9 Evaluation périodique de l'AAQ	04	02	02

# SECTION 3. PARTIE C DES ASG-QA : EXEMPLE

## **Référence 1 PERSONNALITE JURIDIQUE**

### **Lignes directrices**

Quand l'assurance qualité externe est effectuée à des fins réglementaires, les établissements ont la garantie que les résultats du processus seront acceptés au sein du système d'enseignement supérieur, par les parties prenantes et par le public. L'AAQ est établie par une autorité compétente. Le mandat légal de l'AAQ précise entre autres:

- sa création par un instrument légal approprié tel qu'une loi ou des statuts ;
- ses fonctions et responsabilités: y compris le périmètre des activités d'assurance qualité.

### **Points d'attention**

- Commentez le statut juridique de votre AAQ, c'est-à-dire si elle est établie par une loi, un décret ou autre.
- Considérez-vous que votre AAQ est reconnue dans votre pays et votre région? Expliquez pourquoi.

### **Preuves/Bonnes pratiques**

- **Loi/décret qui a établi l'AAQ ;**
- **Statuts qui définissent le mandat, la portée, les missions et les pouvoirs ;**
- **Rapport d'activité de l'AAQ validé et transmis à la hiérarchie.**

# CONCLUSION

La **recherche de la conformité** a toujours été présente dans les établissements d'enseignement supérieur, de même que le désir de **satisfaire l'étudiant**, mais c'est l'évolution vers de **nouveaux concepts**, de **nouvelles procédures** et une **nouvelle culture**, qui reste délicate à inculquer et mettre en œuvre dans un EES où chaque individu y a son **confort**, ses **petites habitudes**, et des **certitudes...**

**D'où la nécessité d'un changement de paradigme pour avancer et mettre en œuvre un référentiel (ASG-QA, AQRM, Référentiel National, ISO 21001, etc.) en vue d'instaurer une culture de l'amélioration, de l'évaluation, le partage des bonnes pratiques et une garantie de la qualité en vue de satisfaire toutes les parties prenantes pertinentes.**

« NOUS SOMMES CE QUE NOUS  
répétons chaque jour.  
L'excellence n'est alors plus un  
acte, mais une habitude. »  
Aristote

Merci de votre  
aimable attention

# Questions/Discussion/Débat

